

PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Dossier OMV_OMV_2022062891

Le demandeur suivant: NV AQUAFIN, Kontichsesteenweg 54, 2630 Aartselaar

a introduit une demande pour:

- opérations d'urbanisme
- un changement de végétation

En bref il s'agit de "20.725 - voeren – collecteur Voer fase 2 (sv/vw).

La demande se situe aux adresses:

Vitschen, rue Dr.J.Goffin, Schophem, Ottegraeven

La demande se situe sur les parcelles suivantes:

Commune	Section	N° de parcelle	Exponent
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0941	A
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0942	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0350	A
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0937	B
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0352	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	A	0485	C
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	A	0486	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	A	0485	S
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	A	0484	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1019	B
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1026	A
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1023	G
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1019	B

L'autorité compétente dans ce domaine pour prendre une décision au sujet de la demande est : le fonctionnaire régional d'environnement.

La demande est à consulter à l'administration communale du 19-12-2022 au 17-01-2023 inclus au service de l'urbanisme à l'adresse suivante : Administration Communale Place Communale 1 3798 Fourons, et ceci uniquement sur rendez-vous – 04 381 99 40

Pendant cette période, les avis, les remarques ou les objections doivent être introduits auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins. Cela peut être fait par lettre recommandée ou par lettre avec accusé de réception, ou par le guichet électronique: www.omgevingsloket.be

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Commune de Fourons : voir adresse ci-dessus, ou par courriel électronique ro@devoor.be

Le Guichet de l'Environnement: www.omgevingsloket.be